



ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ BOTANIQUE
DE LYON

Paraissant tous les trois mois

TOME XXVII (1902)

NOTES ET MÉMOIRES



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, passage de l'Hôtel-Dieu, 36-38.

1902

M. le D^r L. BLANC montre plusieurs exemplaires de *Myosurus minimus* provenant de diverses localités. Il montre ensuite des Galles de Rosier vulgairement appelées Bédégards, des épis de Maïs attaqués par un *Ustilago*, puis des fruits de Fusain et d'*Ampelopsis hederacea*.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r SAINT-LAGER

La Société a reçu :

Roma: Istituto bot.; Annuario IX. — Zürich; Schw. bot. Gesellschaft; Berichte XII. — Graz: naturw. Verein; Mittheil. XXXVIII. — Leiden; Nederl. bot. Vereen., Prodr. florae batavae I, 2. — Luxembourg: Soc. bot.; Travaux VI. — Tiflis: Jardin bot.; Travaux VI.

ADMISSION

M. Finiez (Albert), étudiant en pharmacie, rue Rabelais, 8, est admis comme membre titulaire de la Société.

COMMUNICATIONS.

M. P. PRUDENT donne connaissance des faits principaux signalés par Hoffmann et Guildmeister dans leur traité des huiles essentielles relativement aux trois Lavandes dont il a été question à la précédente séance. L'opinion de ces auteurs en ce qui concerne la distinction spécifique de *Lavandula vera* D C. et *L. spica* D C. (*L. latifolia* C. B.) est conforme à celle qu'ont soutenue nos collègues MM. Viviani-Morel et Saint-Lager. Ils prétendent, en outre, que la *Lavandula Stoechas* aurait été introduite sur le littoral méditerranéen par les Phocéens lorsque, vers l'année 600 av. J. C., ils établirent des colonies entre Nice et Marseille.

M. SAINT-LAGER soutient que cette dernière assertion est inadmissible d'abord parce qu'elle n'a été émise par aucun naturaliste de l'Antiquité et en second lieu parce que Dioscoride et Pline disent formellement que le nom de *Stoechas* donné à la susdite plante vient de ce qu'elle est indigène dans les îles Stoechades (îles d'Hyères). Depuis que la distribution géographique des plantes a été plus largement étudiée, on a constaté l'existence de la *L. Stoechas* sur les terrains siliceux de tous les pays qui entourent le bassin méditerranéen, le bas Languedoc et la Provence méridionale, les îles de Corse et de Sardaigne, l'Italie, la Grèce continentale et l'Archipel, la Crète, la Syrie et la Palestine, l'Asie mineure, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, le Portugal et l'Espagne.

Aucun observateur n'ayant assisté à la naissance de la *Lav. stoechas* sur un territoire particulier de ce long périmètre et noté ses extensions successives, nous devons nous borner à indiquer l'étendue du domaine qu'elle occupe actuellement.

M. FR. MOREL montre *Clematis coccinea*, *Cl. grandiflora* et l'hybride obtenu par croisement de ces deux espèces, puis *Cl. orientalis*, *tubulosa*, *lanuginosa*, *vilicella*, *flammula* et *integrifolia*.

M. ANT. MAGNIN montre plusieurs plantes rares de la Flore jurassienne : 1° *Lycopodium alpinum* trouvé par M. Meylan au Mont d'Or et à la Tête-de-Rang. Cette espèce n'avait été indiquée auparavant qu'au Chasseron et au Reculet ; 2° le *Streptopus amplexifolius* au Mont d'Or (Meylan) ; 3° *Knautia Godei*, forme remarquable de *K. dipsacifolia* trouvée à Bellecombe ; 4° *Potamogeton coloratus* trouvé dans les marais d'Andert et de l'Equoi (commune de Chazey, Ain), espèce nouvelle pour la Flore jurassienne ; 5° *Ceratophyllum submersum* observé dans le lac Ter ; 6° *Sparganium minimum*, trouvé par MM. Girod et Ant. Magnin dans le marais de l'Equoi ; 7° *Drosera longifolia* trouvé dans le marais de Cressin (bassin de Belley) ; 8° *Alyssum beugesiacum* Jord. trouvé par M. Brunard à la montagne de Tantine (Ain).

M. Magnin annonce qu'il a terminé la composition de son ouvrage sur la Flore des lacs du Jura et il en demande l'impression dans nos Annales.

Il est décidé que le Comité de publication se réunira prochainement pour statuer sur la proposition de M. Magnin.
